Web FRA

www.offrir-international.com

Famille du média : **Médias professionnels**
Audience : **1578**
Sujet du média : **Maison-Décoration**

11 Mars 2026
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **860**

Visualiser l'article

Raynaud inaugure un nouvel outil industriel à Limoges



La maison Raynaud ouvre un nouveau chapitre de son histoire avec la mise en service, en ce début d'année 2026, de sa nouvelle usine. Lancé en avril 2024, le projet, dont la première pierre a été posée en avril 2025 avant un déménagement en décembre de la même année, dote l'entreprise d'un outil industriel 100 % électrique, conçu pour accompagner sa montée en capacité, améliorer l'ergonomie des postes et soutenir son développement.

Raynaud (groupe Sambonet Paderno) a mis en service sa nouvelle usine à Limoges en janvier dernier, sur un site de 4500 m2. Le projet a été engagé au printemps 2024, à la suite de l'avarie d'un four, qui a conduit l'entreprise à sécuriser son activité via un plan de continuité tout en définissant un nouvel outil de production. Le permis de construire a été obtenu en novembre 2024, avant une pose de la première pierre en avril 2025, puis un déménagement en décembre 2025. Un projet représentant un investissement de 7 millions d'euros (3 millions d'euros sous emprunt, 3,5 millions d'euros sur fonds propres, et environ 500 000 € de subventions, avec notamment le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, Limoges Métropole [à hauteur de 100 000 €] et de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail [140 000 €]).



Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle.
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Raynaud a imaginé cette usine comme un outil de nouvelle génération, pensé à la fois pour la performance industrielle, la transition énergétique et l'amélioration des postes de travail. « *Nous avons été aussi loin que nous le pouvions sur la partie RSE* », résume Antoine de Rémur, directeur général de Raynaud.

Le nouveau site a ainsi été conçu avec une attention accrue portée à l'environnement de travail : lumière, confort acoustique, circulation interne, ergonomie des postes, équipements de manutention... « *La Carsat nous a notamment accompagnés sur l'optimisation des positions de travail, l'aménagement des postes, les moyens de levage et de tirage dans une perspective de prévention des troubles musculosquelettiques, ainsi que sur les systèmes d'extraction destinés à limiter l'exposition des collaborateurs* , souligne Antoine de Rémur. *Les salariés ont été très impliqués. Des groupes de travail ont été constitués en interne afin d'associer directement les équipes à la définition du projet et aux choix d'aménagement* . »



Des systèmes d'aspiration et d'extraction ont ainsi été intégrés pour limiter l'inhalation de particules fines et l'exposition aux COV, en particulier sur les postes les plus exposés, comme ceux liés à l'usinage du grain ou au polissage. Un plafond microperforé a également été installé afin de réduire les nuisances sonores. Autre élément : le site est équipé d'un système permettant de recycler 25 000 m³ d'air par heure, avec 80 % d'air retraité et 20 % d'air provenant de l'extérieur, une proportion pensée pour optimiser les échanges thermiques.

Un site moins consommateur d'énergie et plus vertueux

De plus, Raynaud a fait le choix d'un site 100 % électrique, y compris pour ses deux fours : un four tunnel de 18 mètres et un four cellule de 1,5 m³. Plus économe en énergie que ceux au gaz, ils permettent la cuisson des décors à petit et à grand feux en conférant une plus grande souplesse d'exploitation, grâce notamment à une température de veille plus basse et à des temps d'arrêt et de redémarrage réduits. Raynaud dispose en outre d'un séchoir électrique destiné aux chromos, afin de raccourcir les temps de séchage, ainsi que d'un module de stockage vertical qui fluidifie les opérations de manutention tout en limitant les risques d'erreur.



Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle.
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Autre axe du projet : une toiture photovoltaïque de 1 500 m², dont la production couvre environ 15 % des besoins énergétiques du site. Des bornes IRVE ont également été installées, permettant aux collaborateurs de recharger gratuitement leurs véhicules.

Cette nouvelle usine doit permettre à la maison Raynaud, fondée en 1911, de doubler sa capacité de production et de travailler de nouveaux marchés, tout en maintenant l'exigence de qualité associée à la marque. Pour rappel, en 2025, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 8,6 millions d'euros, versus 9,5 millions d'euros en 2024, dans un contexte de transition industrielle au cours de laquelle elle a dû procéder aux opérations de cuisson chez ses confrères : « *La profession a été à la hauteur* », souligne Antoine de Rémur. Elle entend désormais monter progressivement en puissance, dans une stratégie de croissance raisonnée, tout en renforçant ses équipes et en poursuivant la transmission de ses savoir-faire.



Cette étape intervient par ailleurs à un moment charnière pour la marque sur le plan de la création, avec le départ cette année de Bertrand Raynaud, représentant de la troisième génération. « *L'enjeu consiste donc à poursuivre le travail de direction artistique en préparant une relève capable de préserver l'esprit de la maison tout en apportant sa propre signature* », explique Antoine de Rémur. Autre axe, le développement commercial, « *avec une démarche davantage tournée vers l'organisation, la structuration et la priorisation des marchés, que vers une expansion à tout-va* , insiste Antoine de Rémur. *Nous souhaitons avant tout accroître la désirabilité de la marque et de l'entreprise, en nous appuyant sur un outil industriel désormais adapté à nos objectifs de qualité et de responsabilité.* »

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle.
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.